

Séance/Objet	Date, lieu, horaire	Auteur-e-s
Groupe base de données des formations « orientation.ch »	14 juin 2016 Maison des cantons, Berne 9h30-15h15	Gaëlle Favre Concetta Scarfò

Participant-e-s :	Excusé :
CSFO : Gaëlle Favre / Concetta Scarfò / Roland Spycher Rédactions : Bender Dolores / Bertacco Carole / Bertagna Colette / Biner Anne-Catherine / Blanc Marie-Josée / Borel Claire-Lise / Chiodi Céline / Fleury Ruckli Catherine / Garcia George Françoise / Lambelet Rossi Laurence / Luethi Vincent /	Maitre Annaheim Raphaële / Matusiewicz Alexandre / Monnier Anne / Osiecka Marguerite / Panchard Dominique / Rebetez Sylvain / Savarino Roberto / Saxer Rahmoun Karin / Schlunegger Claudine / Tognola-Giudicetti Beatrice / Vuitel Corinne / Weil Jennifer Berger Yves / Roch Nadia / Schneider Zoé / Touvet Félicia

Ordre du jour
Salutations, introduction Thèmes pour la gestion des données Uniformisation de la saisie des données Précision sur la saisie des données Développement de l'Admin Actualisation 2016 Collaboration rédactionnelle Manuel-rangement-lieu Prochaine étape / Divers

Documents distribués en séance	Documents annexés
	- Ordre du jour - Document „Thèmes“ 3 documents sur les directives des écoles et des hautes écoles

1	Salutations, introduction	Qui
	L'ordre du jour est accepté.	
2	Thèmes pour la gestion des données	
	1. Tout le monde est d'accord pour la création du diplôme « diplôme étranger », notamment pour les universités à distance et les université conjointes avec les université étrangères. <u>Décision</u> : création d'un nouveau diplôme. 2. Tout le monde est d'accord de faire ces modifications (tâche prioritaire, à faire avant la fin de l'année). Le CSFO supprimera « Autres diplômes » à la fin de l'année. 3. Ces modifications ont été acceptées et seront faites au fil du temps. Les cantons de Fribourg, Berne et du Valais sont concernés pour les fiches bilingues. Une fiche trilingue existe (EHB/IFFP/IUFFP : les cantons de Berne, Vaud et Tessin doivent se concerter). 4. Le champ évaluations / examens va être supprimé car selon Beatrice Tognola c'est trop tôt pour mettre ce genre d'information, même si Marguerite Osiecka utilise ce champ pour dire des choses précises. <u>Décision</u> : suppression de ce champ. <u>Ajout post-séance</u> : elle sera effectuée à la fin du mois d'août pour laisser le temps aux rédactions de faire les modifications nécessaires.	CSFO CSFO / Rédactions FR/VS/BE/VD/TI CSFO / Rédactions

	5. En Romandie, les rédactions n'écrivent pas de phrase sur les combinaisons de branches pour les HES/HEP, car cette phrase concerne seulement les Lettres et pas les autres branches. Jamais ce type de question n'est posé par le public. <u>Décision</u> : les rédactions poursuivent leur manière de faire. 6. La suppression du champ « Points ECTS » est acceptée par tout le monde afin que les fiches soient uniformisées. Ces informations seront insérées dans le champ « Plan de la formation » avec une phrase introductive dans le champ « Description de la formation » : le bachelor représente le premier diplôme universitaire et équivaut à l'acquisition de 180 crédits ECTS. <u>Décision</u> : suppression de ce champ car jugé redondant. <u>Ajout post-séance</u> : la suppression sera effectuée à la fin du mois d'août pour laisser le temps aux rédactions de faire les modifications nécessaires. Et le CSFO communiquera dans le prochain bulletin les phrases précises à écrire pour chaque diplôme d'une haute école, dans le champ « Description de la formation ». 7. Bien que le CSFO recommande de saisir comme module séparé chaque module d'une formation continue modulaire qui conduit à <i>un propre diplôme/certificat/attestation</i> et qui <i>peut être suivi indépendamment</i>, les rédactions peuvent toutefois, selon leurs ressources, les regrouper pour les formations des écoles privées. Pour les MAS/DAS/CAS, les modules doivent, par contre, être séparés. 8. Bien que le CSFO recommande de saisir les fiches de manière séparées pour les cours de langues, les cours d'informatique, etc. les rédactions peuvent toutefois les regrouper pour des raisons de ressources. Par exemple : - o Pour le cours word, on regroupe toutes ces fiches de sorte que les utilisateurs voient uniquement l'institution qui propose ces cours. - o Même chose pour les cours de langues : pour une école qui propose turc, albanais, etc., les rédactions peuvent regrouper toutes les langues dans une seule fiche. <u>Décision</u> : regrouper les fiches. 9. Les rédactions sont d'accord avec la proposition du CSFO. Le chapitre 8 des directives répond à la question de Corinne Vuitel pour un nouveau master conjoint en ethnomusicologie. Si c'est difficile de se départager entre cantons selon les critères tels que le lieu de l'inscription, les crédits, etc., les cantons se concertent. En dernier recours, le CSFO choisit quel canton rédige une fiche. Marguerite Osiecka demande d'avoir à disposition une liste des rédactions pour savoir à qui envoyer les informations et pour se concerter entre cantons. Le CSFO trouve une solution et en fera prochainement part aux rédactions.	Rédactions CSFO / Rédactions Rédactions Rédactions Rédactions CSFO
3	Uniformisation de la saisie des données	
	Il n'a pas été possible de réaliser toutes les directives pour cette séance. Le service de coordination du CSFO a pu s'occuper prioritairement des directives A en présentant trois exemples selon la nouvelle manière de rédiger. Directives A : le descriptif de ces formations est complet et le degré d'exhaustivité élevé, les contenus sont condensés, les intertitres sont réduits et les messages trop publicitaires sont évités. Le CSFO a transmis un document aux rédactions avec les propositions d'adaptation des fiches. Ce document a été présenté à la séance et voici quelques précisions ou remarques formulées lors de la séance. HES – Bachelor Dans le document envoyé, le CSFO doit corriger les langues. Il s'avère que cette formation n'est pour le moment pas bilingue. Elle ne se déroule qu'en allemand. • Description de la formation/de la branche La modification du champ « Description de la formation » a engendré plusieurs remarques de la part des rédactions : le contenu sur les pages thématiques est trop général et mettre les anciens textes de la « Description de la branche » sous la « Description de la formation » va fortement augmenter le contenu de cette dernière	CSFO

	rubrique. Le CSFO : les fiches thématiques en français et en italien sont en train d'être développées sur le modèle des e-perspektiven (qui n'existaient qu'en allemand) qui décrivent chaque branche plus précisément avec un contenu valable pour toutes les écoles. Les rédactions acceptent de faire un lien sur ces pages thématiques qui seront développées de manière plus précise en français. La rubrique « Description de la formation » se focalise sur les spécificités de la formation de l'école. <u>Décision post-séance</u> : suite aux remarques formulées durant la séance, le CSFO propose de laisser les textes tels qu'ils sont rédigés actuellement pour les Uni'info dans la rubrique « Description de la branche d'études ». Une fois que ces pages thématiques seront rédigées de manière plus détaillée en français pour chaque filière d'études, les rédactions feront un lien vers ces pages en introduisant un texte introductif adapté et pas uniquement une phrase de renvoi. Le CSFO va corriger ses fiches modèles en conséquence. • Plan de la formation Le CSFO : les rédactions introduisent des tableaux qui décrivent les cours pour les bachelor ainsi que les crédits ECTS (soit pour chaque module ou au moins le total : 180 crédits à la fin du tableau). Les tableaux peuvent se faire soit avec l'icône correspondante, soit si on fait un clic droit avec la souris pour insérer le tableau et en cliquant droit de nouveau sur la première ligne du tableau > ligne > propriétés de la ligne > types de ligne : choisir « en-tête ». Plusieurs rédactions trouvent peu pertinent pour le lecteur d'avoir les liens sur le « Plan de la formation » en bas de la fiche alors qu'il est possible d'insérer un lien hypertexte dans l'éditeur du champ « Plan de la formation ». Le CSFO prend note de cette remarque et va réfléchir à une amélioration : introduire directement sous ce champ un champ lien spécifique au « Plan de la formation ». Marguerite Osiecka demande si on insère également dans les HES la phrase « 1 crédit ECTS correspond à environ 25-30 heures de travail » ? <u>Décision post-séance</u> : Introduction de la phrase « 1 crédit ECTS correspond à environ 25-30 heures de travail » pour toutes les hautes écoles (Uni / HES / HEP) et pour tous les diplômes (bachelor, master, MAS, DAS, CAS). • Conditions d'admission Les rédactions gardent pour le moment les choses comme elles sont (que ce soient des listes ou des tableaux). Elles peuvent mettre le lien sur le site de l'école qui décide des conditions d'admission et qui contient des informations plus détaillées pour chaque type de diplôme. Quel niveau de détail pour ce champ ? Le CSFO va créer des règles précises d'uniformisation pour ce champ. Elles seront présentées prochainement aux rédactions. Faut-il garder ou supprimer les intertitres ? Le CSFO propose de réduire les intertitres, pas de tous les supprimer. Lors de longues descriptions, pour pouvoir s'y retrouver, c'est tout à fait possible de garder des intertitres avec le format « Subtitle ». Le CSFO donnera des directives plus détaillées pour chacune des rubriques. • Diplôme Marguerite Osiecka demande s'il faut mettre le titre en anglais? Les diplômes sont rédigés tels que les hautes écoles (HES/HEP/HEU) les délivrent, donc en français et en anglais si les titres des diplômes sont dans les 2 langues. <u>Ajout post-séance</u> : si le titre du diplôme est uniquement en anglais, l'écrire en anglais. En ce qui concerne le nom de la formation dans le titre de la fiche : le rédacteur suit le titre mentionné par l'école. Ecrire le nom de la formation en anglais si la haute école l'écrit uniquement en anglais. Le rédacteur ajoute dans les mots-clés la traduction en français, afin de faciliter la recherche. Ex : Nom « Engineering », mot-clé : ingénierie. • Informations pratiques Raphaèle Maître demande si l'ordre d'affichage pour les localités a été résolu ? Non, la	CSFO / Rédactions Rédactions CSFO Rédactions Rédactions CSFO CSFO Rédactions Rédactions
--	--	--

	correction est toujours en cours. Proposition du CSFO de mettre une date généralisée pour le début du semestre. Dans le canton du Jura, c'est une volonté politique de mettre la date précise du début des cours. La proposition du CSFO est là pour faciliter le travail et pour éviter de faire les modifications annuellement. Les rédactions peuvent procéder en fonction des demandes de leur canton. UNI – Bachelor Le CSFO doit corriger dans le document envoyé la remarque dans les champs « Plan de la formation » et « Liens ». - Remarque générale d'Anne Monnier : si quelqu'un cherche bachelor et langue d'enseignement anglais, on ne trouve plus les formations qui se déroulent uniquement en anglais, mais on trouve également les formations qui se déroulent en français et en anglais. Ainsi il n'est plus possible de lister les formations pour le public uniquement anglophone. <u>Décision post-séance</u> : pour les Uni'info, le CSFO garde la règle précédente : mettre comme langue d'enseignement « anglais » uniquement lorsque la formation se déroule seulement en anglais. Pour les formations qui sont bilingues, les rédactions mentionnent l'anglais dans le champ « Langue d'enseignement - commentaires ». Pour toutes les autres formations (BOP, Ecol'info), suivre la règle générale : choisir toutes les langues de cours dans le listing. Plan de la formation Voir le point ci-dessus pour les HES, cf. Décision post-séance. Diplôme Voir le point ci-dessus pour les HES. Description en branche secondaire ou hors faculté / Débouchés S'il y a un choix de crédits à faire au bachelor pour le diplôme d'enseignement, on l'indique déjà au bachelor. Ecole de métiers – écoles du secondaire II Le CSFO doit corriger dans le document envoyé l'institution supérieure : celle-ci doit avoir obligatoirement une localité pour la future recherche d'institutions de formation. - Proposition des rédactions : - Pourrait-on rendre invisible l'affichage de l'institution parent (l'enfant est plus intéressant que le parent) ? Le CSFO note cette suggestion et trouvera une solution d'amélioration au niveau de l'affichage de la structure des institutions. - L'intertitre Délai d'inscription peut-il continuer à être gardé et à être mis en évidence, car il s'agit d'une information très importante ? <u>Décision</u> : oui, les rédactions continuent ainsi. - Les coûts (de frais / fourniture) sont très importants dans certains domaines, comme l'horlogerie par exemple (6000.-), il ne faudrait pas les supprimer. <u>Décision</u> : oui, on note les coûts annexes uniquement lorsqu'ils sont importants. - Que faire pour les écoles du secondaire II pour les fiches bilingues puisque du côté alémanique il n'y avait pas d'Ecol'info? Cela n'a pas été souhaité jusqu'à présent, mais maintenant qu'il n'y a plus qu'une seule base de données, le manque est très visible. Le CSFO va proposer à la Commission spécialisée de créer au moins une mini-fiche. Les rédactions ne font donc rien, pour le moment, pour les écoles du secondaire II (pour les fiches bilingues) et se consacrent aux fiches des hautes écoles. Le rassemblement dans une seule donnée n'est pas prioritaire mais est à faire au fil du temps.	Rédactions CSFO Rédactions Rédactions Rédactions Rédactions CSFO CSFO Rédactions Rédactions CSFO
4	Précision sur la saisie des données	
	GF rappelle qu'il faut correctement attribuer les types de formation, les diplômes et les numéros Swissdoc (priorités 1) car des erreurs sont encore constatées. Ces erreurs influencent la recherche. Les recherches filtrées (la recherche pour les hautes écoles, par	Rédactions

exemple) ne sont pas encore complètes étant donné que tout n'est pas encore correctement intégré. En effet, les éléments s'insèrent automatiquement dans les recherches pré-filtrées, seulement si les données sont correctement attribuées.

Types de formation

- Rappel : attribuer 2x les formations des MAS/DAS/CAS avec les types de formation suivants : formation continue : formation longue et haute école (Uni / HES / HEP).
- Certification professionnelle pour adultes. Pour l'ID 28123, le type de formation « Certification professionnelle pour adultes » est faux, car ce n'est pas un diplôme uniquement donné aux adultes. Les formations d'écoles privées qui proposent des CFC dès 18 ans ne sont pas des offres dédiées uniquement aux adultes. Le type de formation « Certification professionnelle pour adulte » est dédié spécifiquement aux adultes.

Ajout post-séance : se baser sur les points listés dans la page statique (art. 32, formation raccourcie pour les personnes avec expérience) pour attribuer ce type de formation aux bonnes formations : <https://orientation.ch/Dyn/Show/7193#>.

Diplômes

- Les modules qui préparent au brevet fédéral ou au diplôme fédéral doivent avoir comme titre : Attestation / certificat de cours ou Diplôme / certificat de l'institution de formation et pas brevet ou diplôme fédéral.

Attribution de Swissdoc

Le bon numéro Swissdoc doit être mis pour la recherche par thèmes de formation et par domaines d'études et les sous-recherches visibles dans les menus. Il sera également très important pour les futurs liens entre les InfOP et la base de données des formations.

Règles :

- Les offres ne doivent pas être attribuées à des n° de groupes Swissdoc (X.XXX.0.0) mais seulement à des n° spécifiques : lorsqu'une offre couvre plusieurs contenus, tous les numéros spécifiques sont assignés. Par exemple : un cours sur les relations publiques et la publicité : ne pas l'attribuer à 9.612.0.0 Marketing mais à 9.612.1.0 Relations publiques RP et à 9.612.2.0 Publicité.
- Les bachelor, master, MAS, DAS et CAS doivent avoir un numéro intitulé avec ce terme. Exemple : 7.410.1.0 Aménagement du territoire HES (Bachelor), 7.410.5.0 Aménagement du territoire HES/U (MAS/DAS/CAS), 7.410.9.0 Ingénierie du territoire HES (Master).
- Les semestres de motivation auront un numéro spécifique dans les 3'000 en juillet (et pas dans les 10'000). Pour le moment, les rédactions laissent les formations là où elles sont.
- Cours de langues : les numéros Swissdoc des offres des cours de langues et des séjours linguistiques ne doivent pas être attribués à des n° de groupes Swissdoc (X.XXX.0.0) mais seulement à des n° spécifiques. Plusieurs numéros Swissdoc peuvent être attribués, le cas échéant. Exemple : cours de langue qui conduisent au certificat en English Business : 9.854.2.0 Anglais, cours de diplôme et 9.854.3.0 Anglais professionnel.
- Ajout post-séance : les fiches qui décrivent des modules préparant à un BF ou à un DF ne doivent pas avoir le numéro Swissdoc qui contient le terme BF ou DF, mais avoir un numéro Swissdoc du domaine du module : Ex : 7.710.9.0 Formation d'adultes mais pas 7.710.14.0 Formateur/trice (BF), préparation à l'examen.

Saisie des adresses

Le CSFO annonce une nouvelle manière de faire par rapport à ce qui avait été dit dans le Bulletin n° 2.

Champ Localité

- saisir le lieu de la formation
- Plusieurs lieux de formation : tous les saisir dans le champ « Lieux de la formation, adresses

	– commentaires » <u>Champ Lieux de la formation, adresses - commentaires</u> - Lieu de la formation = administration de la formation - ne rien remplir - Lieu de la formation ≠ administration de la formation - lieu de la formation = bâtiment / emplacement de l'institution : rue + n° code postal + localité - lieu de la formation indépendant de l'institution : nom rue + n° code postal + localité <u>Champ Renseignements / contact – à mettre sur une ligne et non sur plusieurs</u> - Neutre : - (Bureau), tél., e-mail Exemple : Administration de la formation, + 41 (0)21 453 65 43, info@abc.ch - Personnel : - Nom, fonction, tél., e-mail Exemple : Prof. Dr. Alain Despont, conseiller aux étudiants, + 41 (0)32 456 47 48, a.d@xx.ch	
5	Développement de l'Admin	
	• L'export des données se fera autant sur support .rtf que sur fichier Excel. • GF a demandé aux rédactions si elles souhaitaient impérativement développer un élément supplémentaire dans l'Admin. Raphaële Maître a demandé s'il serait possible de faire les PDF pour l'impression des fiches de la bases de données des formations ? <u>Décision post-séance</u> : le CSFO ne développera pas de PDF pour l'impression car les fiches de la BDF sont trop hétérogènes. • Remarque d'Anne Monnier : « Afficher plus » sur Internet disparaît lorsque l'on retourne en arrière après avoir ouvert une fiche. Même chose dans l'Admin avec le bouton « 20 / 50 / 100 items per page ». Ces éléments seront corrigés par le CSFO. • La recherche des places d'apprentissage se fera en fonction des kilomètres. Cette recherche est en train d'être développée et est prévue d'être corrigée pour cet été.	CSFO CSFO CSFO CSFO
6	Actualisation 2016	
	Comme expliqué ci-dessus au point 4, les erreurs influencent la recherche. Il faut donc poursuivre le travail commencé selon les priorités suivantes : • Priorités 1 (demandées de faire pour la phase d'ajustement jusqu'au GO-Live et listées dans le document « Tâches d'ajustement ») à poursuivre en priorité jusqu'à la fin de l'année 2016. Plusieurs choses sont à revoir car il faut bien attribuer les noms (enlever dans le nom les diplômes délivrés), les diplômes, les types de formations, les liens, etc. Rappel : les rédactions cochent la case « Date de révision » dans l'Admin pour actualiser la date de leurs fiches. • Priorités 2, listées dans le document « Tâches d'ajustement », à faire après avoir terminé les priorités 1. • Priorité 3, uniformiser les fiches qui font partie des directives A, cf. point 3 « Uniformisation de la saisie des données ». • Le CSFO envoie aux rédactions une liste d'une trentaine de liens provenant d'eDoc qu'il faudra intégrer dans leurs fiches, si les rédactions le jugent nécessaire (liens sur la description de la formation et sur des brochures liées à la formation). <u>Remarques</u> : • Espace superflu après le tableau du champ « Plan de la formation » qui ne peut pas être supprimé. La remarque de Claudine Schlunegger est transmise aux informaticiens. • Remarque de Raphaële Maître : la recherche en arrière ne fonctionne pas. Présentation de la possibilité de faire une recherche avec un clic droit de la souris pour ouvrir un	Rédactions Rédactions Rédactions Rédactions Rédactions CSFO

	nouvel onglet et garder la recherche dans le premier onglet.	
7.	Collaboration rédactionnelle	
	Création d'un groupe d'assurance-qualité qui doit d'abord être approuvée par la Commission spécialisée au mois d'août. Plus d'informations parviendront à la prochaine séance de groupe du mois de novembre.	CSFO
8.	Manuel-rangement-lieu	
	Les cantons du VS et du JU n'ont pas accès à Google Docs. Ils ont des restrictions. Le CSFO réfléchit à une solution.	CSFO
9.	Prochaine étape / Divers	
	- Public cible : pour le moment statut quo. On laisse sous « Admission » et ensuite le CSFO donnera des directives détaillées. - Lorsque le CSFO reçoit des remarques sur orientation.ch et que celles-ci sont ensuite transmises aux cantons, le CSFO (orientation@csfo.ch) souhaite recevoir la copie de la réponse des rédactions afin de suivre les échanges et les suggestions.	CSFO / Rédactions Rédactions

Berne, le 28 juin 2016